



Appel à projets

Gestion des déchets et protection de l'environnement dans les provinces du Haut-Katanga et de Lualaba, RDC

Table des matières

Section 1. Description de l'appel à projets	2
1.1 Tableau récapitulatif	2
1.2 Contexte	3
1.3 Objectif et scopes thématiques.....	3
1.4 Soutien financier	5
1.5 Jury	5
Section 2. Instructions aux candidats	6
2.1 Introduction	6
2.2 Définition de l'appel à projets (voir section 1, point 1.3).....	6
2.3 Processus de sélection	7
2.4 Éligibilité des candidats	7
2.5 Éligibilité des projets	7
2.6 Évaluation des projets	7
2.7 Calendrier	8
Section 3. Dossier de candidature	9

1.1 Tableau récapitulatif

Tableau résumant les points clés de l'appel à projets

Organisation de l'appel	Fondation Roi Baudouin (FRB) – Bruxelles, Belgique New Generation DRC Fund, géré par la FRB
Deux volets de l'appel à projets	1. Gestion des déchets 2. Protection de l'environnement
Organisations concernées	Organisations de droit congolais : 1. Associations (asbl, ong) 2. Entreprises qui visent un impact sociétal 3. Institutions d'enseignement et de recherche
Zone concernée	Provinces du Haut-Katanga et du Lualaba
Date de publication de l'appel à projets	8 mai 2024
Date limite de dépôt des candidatures	23 juin 2024 à minuit (heure de Lubumbashi)
Montants des soutiens	Volet Gestion des déchets : entre 50.000 € et 150.000 € par projet soutenu Volet Protection de l'environnement : entre 25.000 € et 70.000 € par projet soutenu
Part de cofinancement obligatoire	Minimum 20% du budget sollicité
Accès au formulaire de candidature	Via le document Google form suivant : https://forms.gle/vTWMeezdyVt6Xc5o6

1.2 Contexte

Selon le *Rapport sur le climat et le développement de la RDC*, publié par la Banque mondiale fin 2023, le pays présente une grande vulnérabilité aux changements climatiques possédant la moitié des forêts africaines, d'importantes ressources en eau douce et des réserves minérales cruciales pour une transition verte. Sans actions, la RDC pourrait perdre 4,7 % à 12,9 % de son PIB d'ici 2050 en raison du changement climatique. De plus, jusqu'à 16 millions de personnes supplémentaires pourraient tomber dans la pauvreté d'ici là sans investissements climatiquement résilients et politiques inclusives pour assurer une croissance économique durable.

A l'inverse, le pays a donc le potentiel de devenir un acteur majeur de l'action climatique au niveau mondial bien sûr, comme « pays-solution » tout en contribuant à la prospérité de ses habitants. Cela nécessite des engagements significatifs de la part du gouvernement, de la société civile et des entreprises.

Dès lors, le développement de solutions en termes de gestion responsable des déchets, de protection de la biodiversité, de lutte contre les pollutions et de promotion de la circularité des ressources sont des piliers essentiels pour un avenir durable en RDC.

La Fondation Roi Baudouin (FRB) est une fondation d'utilité publique indépendante et pluraliste, qui agit pour améliorer la société depuis plus de 40 ans. Basée à Bruxelles, elle a pour mission de contribuer à une société meilleure en Belgique et dans le monde. Elle est engagée à soutenir des projets d'intérêt général en RDC depuis plus de 15 ans.

Cet appel est financé avec les contributions de différents fonds philanthropiques gérés par la FRB et en particulier le « **New Generation DRC Fund** ».

1.3 Objectif et scopes thématiques

Le présent appel à projets a pour but de sélectionner entre 6 et 10 projets novateurs et dynamiques portés par la société civile et/ou par des entreprises à impact dans deux provinces de la RDC. Ces projets se concentreront soit sur la **gestion des déchets**, soit sur la **protection de l'environnement**, dans les provinces du Haut-Katanga et de Lualaba.

1) Volet Gestion des déchets

En ce qui concerne la gestion des déchets, les projets ciblés doivent inclure les éléments suivants :

- Types de déchets : Les projets doivent se concentrer sur la collecte, le traitement ou la valorisation des matières premières récupérables, en mettant l'accent sur les déchets électriques et électroniques (DEEE).
- Réutilisation, réparation ou recyclage : Les projets doivent inclure des activités telles que la collecte, le traitement ou la valorisation en vue de la commercialisation.

- Réduction : Les projets peuvent également viser à réduire la quantité de déchets mis sur le marché, en intégrant des mesures de sensibilisation et de responsabilisation des producteurs, et d'éducation de la population et des décideurs.

Voici quelques exemples de projets qui pourraient être mis en œuvre dans le cadre de ce volet :

- Planification concertée pour la gestion des déchets urbains : encourager la collaboration entre entreprises, autorités locales et organisations de la société civile (OSC) pour la collecte, la transformation et la valorisation des déchets urbains. Des projets-pilotes peuvent être mis en place pour tester ces approches.
- Mettre en place une filière de valorisation des déchets issus des chantiers BTP. Cela peut inclure la destruction, l'aménagement et la construction de nouveaux produits à partir de ces matériaux.
- Organiser la maintenance de panneaux solaires pour qu'ils fonctionnent mieux et le plus longtemps possible.
- Développer une filière pour la récupération et la valorisation des panneaux solaires en fin de vie.

2) Volet Protection de l'environnement

Les projets axés sur la protection de l'environnement ne sont pas destinés à gérer les déchets, mais plutôt à promouvoir des pratiques durables et à renforcer l'utilisation circulaire des ressources.

Voici quelques exemples de projets qui pourraient être mis en œuvre dans le cadre de ce volet :

- Encourager la participation des citoyens à des études scientifiques sur la pollution de l'air, des sols et de l'eau. La science citoyenne permet de collecter des données précieuses pour mieux comprendre ces problématiques.
- Sensibilisation sur les ressources naturelles par la mise en place des plans de vulgarisation et de promotion auprès des populations locales sur l'importance de préserver la faune, la flore et les espaces naturels.
- Sensibiliser à l'utilisation de pratiques de chauffage et de cuisson alternatives qui réduisent la déforestation. Proposition concrète d'alternatives durables.
- Développer une chaîne d'approvisionnement pour des intrants agricoles biologiques, favorisant ainsi des pratiques plus respectueuses de l'environnement.
- Promouvoir des méthodes agricoles qui préservent la santé des sols, utilisent moins d'eau et sont bénéfiques aux producteurs comme aux consommateurs.
- Convertir les sources d'électricité basées sur les combustibles fossiles en énergies plus durables au sein d'institutions telles que les écoles et les centres de santé

Lors de la sélection finale, les projets qui intègrent les éléments suivants seront favorisés :

- L'implication des jeunes et en particulier des jeunes filles,
- Les partenariats entre différents types d'acteurs (entreprises, associations, institut scientifiques, pouvoirs locaux, etc.)
- L'utilisation d'outils numériques
- La mise en valeur du patrimoine culturel et des artistes locaux

Une partie du budget des projets proposés devrait être affectée à la mise en place d'un système de gestion permettant la pérennité de ces projets (évaluation, auto-financement, collaborations, etc.)

1.4 Soutien financier

Le soutien financier peut s'étaler sur une période de 12 à 36 mois.

Pour le volet Déchets, la FRB accordera un financement entre 50.000 € et 150.000 € par projet.

Pour le volet Environnement, la FRB accordera un financement entre 25.000 € et 70.000 € par projet.

Les soutiens seront versés en une ou deux tranches en fonction des besoins et de la mise en œuvre du projet. La seconde tranche sera versée sur base d'un rapport d'évaluation intermédiaire approuvé par la FRB.

1.5 Jury

La sélection des dossiers de candidature est confiée à un jury indépendant et diversifié, mis en place par la FRB. Les membres sont sollicités pour leurs expériences, leurs qualités professionnelles et leurs connaissances particulières du secteur en RD Congo. Ils ne sont pas mandatés par une structure, institution ou association, et s'engagent bénévolement.

De par leur implication dans les matières traitées par cet appel à projets, ils ont pour mission de sélectionner les meilleurs projets selon des critères définis.

2.1 Introduction

1) *Soumission des candidatures en deux temps :*

Première étape de présélection :

Le formulaire doit être complété en ligne avant le 23 juin 2024 à minuit (heure de Lubumbashi).

Toute soumission en dehors du délai ne pourra pas être prise en compte.

Deuxième étape de sélection :

Si le dossier est présélectionné sur base des informations remplies dans le formulaire, l'organisation sera invitée à compléter un dossier de candidature en ligne sur le site web de la fondation avant le 31 juillet 2024 à minuit (heure de Bruxelles)

Toute soumission en dehors du délai ne pourra pas être prise en compte.

2) *Clarification au sujet de l'appel :*

Toutes questions ou demandes à propos de l'appel peuvent être adressées à Véronique Poverello Kasongo via infocandidature.frb@gmail.com

3) *Clarification au sujet des projets candidats :*

La FRB ainsi que le jury se réservent le droit de contacter les candidats pour toutes questions ou demandes sur les projets.

4) *Visite du lieu du projet :*

Le candidat doit, sur demande de la FRB ou du jury, pouvoir faire visiter le lieu du projet.

5) *Devise :*

La devise utilisée pour la présentation du budget est en euro €. Le versement du soutien aux projets sélectionnés se fera en en euro €.

6) *Langue :*

La langue utilisée pour cet appel à projets est le français.

7) *Coûts liés à la soumission :*

Tous les coûts liés à la soumission sont à la charge des soumissionnaires quel que soit le résultat de l'appel à projets.,

2.2 Définition de l'appel à projets (voir section 1, point 1.3)

2.3 Processus de sélection

- 1) Vérification de l'éligibilité des candidats et des projets par la FRB
- 2) Présélection des projets par un consultant indépendant
- 3) Évaluation détaillée des projets présélectionnés et classement par un jury
- 4) Validation des projets à financer par les comités de gestion actifs au sein de la FRB

2.4 Éligibilité des candidats

L'appel à projets est destiné aux organisations (entreprises, associations, institutions) ou groupements d'organisations remplissant les conditions suivantes :

- Organisations ou groupements d'organisations de droit congolais avec un leadership congolais (preuve d'enregistrement de l'organisation et organigramme)
Par organisation nous entendons :
 - ✓ Associations : asbl, ong
 - ✓ Entreprises (TPME) à finalité sociale ou en partenariat avec une ou plusieurs associations
 - ✓ Services d'appui aux entreprises (SAE)
 - ✓ Institutions d'enseignement et de recherche
- Organisation enregistrée ayant au moins 2 ans d'activité réelle dans le domaine
- L'organisation est capable de réaliser son projet sur plusieurs années (minimum 5 ans) même si la période de financement se limite à 36 mois

Bien que nous n'attribuons pas de soutien financier direct aux autorités (administrations, services de l'état, parlements, mairies, etc.), nous encourageons les porteurs de projets à se concerter avec les pouvoirs publics locaux concernés.

2.5 Éligibilité des projets

- Se dérouler dans la province du Haut-Katanga ou dans la province de Lualaba
- Formulaire complété en ligne avant le 23 juin 2024 à minuit (heure de Lubumbashi)
- Faisabilité technique établie
- Faisabilité économique et financière établie
- Budget en adéquation avec l'ambition du projet
- Apport d'un montant équivalent à au moins 20 % du montant demandé. Le cofinancement peut provenir de l'organisation ou du groupement d'organisation lui-même, d'autres bailleurs et/ou de la mobilisation de ressources locales. Il peut être sous forme financière ou en nature (mise à disposition de terrain, apport de matériaux, etc.)
- Calendrier de mise en place respectant les délais

2.6 Évaluation des projets

Les membres du jury étudieront individuellement les documents du dossier de chaque candidature présélectionnée et compléteront une grille de cotations en ligne sur le site de la FRB. Ils y indiqueront également quelques commentaires par rapport à leur évaluation.

Ensuite ils se réuniront pour discuter des projets et de leurs éventuels désaccords par rapport aux cotations. Ils établiront un classement des meilleurs projets à soutenir.

Les notes seront attribuées en tenant compte des critères d'évaluation suivants :

Critères Socio-économiques (70%)	
Niveau d'intégration du projet dans le contexte local (20%)	Les différentes parties prenantes du projet (utilisateurs, autorités locales, services de l'état, gestionnaire, propriétaire) ont été consultés et sont inclus dans la conception du projet.
Contribution du projet au bien-être social (20%)	En plus d'une réponse en matière de déchets ou de protection de l'environnement, le projet contribue au bien-être de la communauté en général, que ce soit par des emplois créés, des services rendus, par un éveil culturel, par une meilleure égalité homme-femme ou par d'autres contributions.
Qualité du système de gestion (10%)	Le système de gestion mis en place est transparent, permet une utilisation rationnelle des moyens.
Modèle économique (20%)	Un modèle économique proposé permet que le projet soit financièrement indépendant dans un délai de 5 an maximum.
Critère technique (20%)	
Maitrise de la solution technique qui est adaptée au contexte local	Les personnes impliquées pourront mettre en œuvre les solutions techniques à utiliser car elles sont adaptées aux conditions et aux compétences locales (usage, entretien et réparation)
Critère innovation (10%)	
Degré d'innovation du projet	Dans son contexte, le projet est innovant sur le plan technologique et/ou social.

2.7 Calendrier

- 8 mai 2024 : lancement de l'appel à projets
- 23 juin 2024 à minuit (heure de Lubumbashi) : date limite d'envoi des dossiers de candidatures pour la présélection
- 24 juin – 31 juillet 2024 : présélection des projets et introduction des dossiers complets
- Août 2024 : travail du jury
- Septembre 2024 : annonce des projets sélectionnés.
- Septembre et octobre 2024 : signature des conventions et premiers décaissements pour la mise en place des projets
- Octobre 2024 : visite éventuelle des projets par FRB

Étape de présélection

Les dossiers de candidatures doivent être complétés via le formulaire google avant le 23 juin 2024 à minuit (heure de Lubumbashi).

Les documents suivants doivent être annexés aux dossiers de candidature :

- Preuve d'enregistrement de l'organisation – image numérique du document
- Organigramme de l'organisation – image numérique du document
- Clip vidéo de maximum 5 minutes présentant le projet et le lieu où est prévu le projet – fichier vidéo
- Preuve d'activités antérieures en lien avec le projet - image numérique du document

Sélection finale

Les projets présélectionnés doivent être introduits sur la plateforme en ligne de la FRB via un formulaire spécifique qui sera communiqué aux candidats présélectionnés. Les dossiers complets doivent être introduits avant le 31 juillet 2024 à minuit (heure de Bruxelles).

Les documents suivants doivent être ajoutés aux dossiers de candidature :

- Formulaire A : budget estimatif et mode de financement – fichier Excel à compléter
- Formulaire B : compte d'exploitation annuel estimatif – fichier Excel à compléter